

MAIRIE DE MONTAIGUT SUR SAVE
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20/03/2023

Le 20 mars 2023 à 21h00 le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 15 mars 2023 s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur François CODINE, Maire.

La séance a été publique.

ELUS EN EXERCICE	PRESENTS	ABSENTS	PROCURATION A
BEGUE Edith			<i>LASPALLES Catherine</i>
BENECH Delphine	X		
BERAGNES Sylvain	X		
CALMON Frauke	X		
CAZAL Aurélie			<i>KHORTAS Espoir</i>
CODINE François	X		
CONTRERAS Louis	X		
KHORTAS Espoir	X		
KIEKEN Sophie	X		
LASPALLES Catherine	X		
MORISSET Renata			<i>SANCHEZ Gisèle</i>
MOUMENE Mohamed		X	
PUZIN Karine	X		
ROMANELLO Jean	X		
ROMANELLO Julien	X		
SANCHEZ Gisèle	X		
SANCHEZ Thierry	X		
SARRAMIAC NADALIN Benjamin			<i>CALMON Frauke</i>
TAILHADES Olivier			<i>CODINE François</i>

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour.

Secrétaire de séance : LASPALLES Catherine

1/ Validation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 20 Février 2023

Validation à l'unanimité

2/ Compte de Gestion 2022

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Monsieur le Maire présente les résultats du compte de gestion de l'exercice 2022. Il précise que le compte de gestion est conforme au compte administratif de la Commune et que les résultats sont identiques.

Extrait du Compte de gestion

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 031012

NOM DU POSTE COMPTABLE : DGC CREDIT

ETABLISSEMENT : MONTAIGUT-SUR-SAVE

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

21402 - MONTAIGUT-SUR-SAVE -

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	889 069,28		-32 805,67		856 263,61
Fonctionnement	230 118,40		182 774,13		412 892,53
TOTAL I	1 219 187,68		149 968,46		1 369 156,14
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	1 219 187,68		149 968,46		1 369 156,14

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le compte de gestion 2022.

3/ Compte Administratif 2022

L'article L1612-12 du Code général des Collectivités territoriales précise que l'arrêté des comptes de la commune est constitué par le vote de l'assemblée délibérante du compte administratif présenté par le Maire.

Le compte administratif est le bilan financier de la commune. Il rend compte annuellement des opérations budgétaires exécutées. Il se présente formellement de la même manière que le budget primitif pour permettre la comparaison et présente les résultats comptables de l'exercice.

Il comporte deux sections : la section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune et la section d'investissement (opérations annuelles et pluriannuelles).

Les informations contenues dans le compte de gestion sont concordantes avec celles présentées dans le compte de gestion.

Après présentation et examen du compte administratif communal et afin de voter le Compte Administratif, Monsieur le Maire laisse la Présidence du Conseil à Mme Catherine LASPALLES.

Hors de la présence de Monsieur François CODINE, le Conseil Municipal délibère sur le compte administratif 2022 qui se résume ainsi :

LIBELLE	Fonctionnement		Investissements		Ensemble	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés		330118.60		889069.59		1 219 188.19
Opérations de l'exercice	1334475.62	1517249.75	205561.34	172635.67	1 540 036.96	1 689 885.42
Résultat Exercice		182774.13	32925.67			149 848.46
TOTAUX	1 334 475.62	1 847 368.35	205 561.34	1 061 705.26	1 540 036.96	2 909 073.61
Résultats de clôture		512892.73		856143.92		1 369 036.65
Restes à réaliser			354 773.14			-354 773.14
TOTAUX CUMULES		512 892.73	354 773.14	856 143.92		1 014 263.51
RESULTATS DEFINITIFS		512 892.73		501 370.78		1 014 263.51

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2022.

4/ Affectation du résultat 2022

Considérant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT COMPTE ADMINISTRATIF 2021	VIREMENT A LA S.INVEST	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RÉSULTAT
INVEST.	889069.59	0.00	-32925.67	354773.14 0.00	-354773.14	501370.78
FONCT.	330118.60	0.00	182774.13			512892.73

Considérant que seul le fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération d'affectation du résultat et qu'il doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	512 892.73 €
Affectation obligatoire	
A la couverture de l'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP c/ 1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation en réserves R1068 en investissement	- €
Report en fonctionnement R002	512 892.73 €
Total affecté au 1068	€
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve cette affectation.

5/ Préparation du Budget Prévisionnel 2023 - DOB

Monsieur le Maire présente un tableau avec des projets et des montants estimatifs. Un certain nombre de demandes de subventions pourra être initié et la TVA pourra être récupérée sur certaines opérations. Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à débattre et à faire des propositions.

RESTES A REALISER 2022

	Prix Estimatif
INVESTISSEMENTS - DEPENSES	
Maison + terrain attenant	304262.24
Toiture Bureau de Tabac	37701.60
Réfection EP Route Toulouse	1358.33
Tondeuse	694.66
Véhicule ST	7380.00
Frais d'étude 1er modification simplifiée PLU	1356.00
Matériel Informatique	2020.31
	354773.14

DEPENSES VALIDEES	
Étanchéité Toit Terrasse Bureau de tabac	1613.28
Étanchéité Toit Terrasse Maison des associations	1395.84
Parking de la salle des fêtes + Aménagement RD1	122000.00
Voirie - Mise aux normes du rond-point	5022.00
Mise en conformité pluvial des écoles	3544.06
CCHT Service Mutualisé informatique (inv)	1367.00
	134942.18
Facture EIFFAGE Rond-Point	13496.60

PROPOSITIONS 2023

AMO Ecole	200000.00
Révision du PLU	40000.00
<i>ELECTRICITE - INFORMATIQUE</i>	
Câblage MAIRIE (réseau informatique et électrique)	2824.68
Onduleur Général MAIRIE (parer les micros coupures)	2372.40
Appareillage électrique ECOLES 6 classes + REFECTOIRES	15956.17
Appareillage électrique Ancien Presbytère	4191.00
Tableau électrique Bureau de Tabac	977.00
Divers équipements Informatique + Téléphonie	5000.00
	31321.25
Rénovation EP 139 points lumineux	

PROPOSITION DU SDEHG financement sur 12 ans:

	Avant rénovation	Après rénovation
12 contributions annuelles aux travaux		4 610€/an
Factures d'électricité	6 593€/an	1 324€/an
Total des dépenses	6 593€/an	5 933€/an

<i>RENOVATION MAISON DES ASSOCIATIONS</i>	
Travaux salle des archives	1700.00
Mobilier salle des archives	2000.00
Travaux RDC	15000.00
HUISSERIES ETAGE	15180.29
	33880.29
<i>RENOVATION MAISON ROUTE DE TOULOUSE</i>	
Rénovation	35000.00
Assainissement	20000.00
	55000.00
<i>MOBILIER</i>	
Mobilier DIVERS pour les services	3000.00
Mobilier SDF - renouvellement tables (10)	1600.00
Mobilier DIVERS pour les écoles	2000.00
Tonnelles Écoles	4000.00
	10600.00
<i>EQUIPEMENT ENTRETIEN MENAGER</i>	
Aspirateurs	1100.00
Lave-Linge	2000.00
	3100.00
<i>CIMETIERE</i>	
Columbarium 6 ou 8 cases	8500.00
Défibrillateur défectueux place du village	1378.80
Véhicule ST (remplacement Kangoo) – ATTENTE DEVIS	Entre 15 et 25 000 euros
SUBV exceptionnelle Club de Foot : cages de foot	1500.00
PRESTATION DE SERVICE 'Adressage' – Obligation	5713.85
ONF Travaux de maintenance	1700.00
Travaux CHAPELLE	10000.00
Embellissement des abris BUS en béton (fourniture + réalisation)	4000.00
Mise en place de radars pédagogiques	8000.00
Budget 'Participation Citoyenne'	3000.00
CCAS	15000.00
Subvention 'Associations'	17000.00
Réhabilitation Réseau souterrain (Ruisseau Pascal)	

Les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des orientations proposées et débattu.

6/ SDEHG – Branchement au réseau public d'électricité et alimentation d'un coffret prise triphasé sur le parking de la salle des fêtes

① Pose des coffrets prises

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante :

Pose d'un coffret prise triphasé sur le parking de la salle des fêtes :

- Pose d'un coffret prise avec double compartiment (comptage intégré)
- Pose de 4 prises de courant 2P+T sur le côté droit de l'armoire

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG)	405 €
<input type="checkbox"/> Part SDEHG (50% du montant HT des travaux jusqu'au plafond fixé par le SDEHG *)	1 028 €
<input type="checkbox"/> Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	1 143 €
<hr/> Total	<hr/> 2 576 €

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve le projet présenté
- Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres imputée à l'article 6554 de la section de fonctionnement du budget communal

② Branchement triphasé

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante :

Branchement triphasé :

- Réalisation d'un branchement triphasé souterrain depuis réseau existant.
- Pose d'un coffret CIBE pour recevoir le coupe-circuit tri.
- Le comptage sera intégrer dans le coffret prise.
- Le comptage sera à traiter par le fournisseur d'énergie.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> Part SDEHG	208 €
<input type="checkbox"/> Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	666 €
<hr/> Total	<hr/> 874 €

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve le projet présenté
- Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres imputée à l'article 6554 de la section de fonctionnement du budget communal

7/ Questions diverses

- Les travaux sur la toiture du Bureau de Tabac vont démarrer la semaine prochaine.
- Les travaux d'aménagement du parking de la salle des fêtes et de l'entrée de ville D1 devraient être réalisés avant la fête locale.
- Il n'y aura pas de coupe de bois en 2023. La saison est passée et il a été très difficile de trouver des prestataires pour assurer la coupe et la livraison du bois. Par le biais de l'ONF, la Commune a reçu récemment des propositions mais qui sont beaucoup plus onéreuses que celles des prestations 2021. Lors de la prochaine coupe il faudra certainement augmenter le prix de vente du bois pour parer ces augmentations.

Fin du Conseil Municipal à 22h02.

Le Maire,

François CODINE



La Secrétaire de séance,

Catherine LASPALLES

